



ACCÈS AUX TERRAINS ET RÉSERVATION

L'accès aux terrains n'est possible qu'à des joueurs détenteurs d'une licence FFT en cours de validité.

1. Adhérents du club à jour de leur cotisation
2. Invités d'un adhérent
3. Joueurs non adhérents au club, louant un terrain extérieur

L'accès aux terrains couverts est réservé à l'ensemble des adhérents âgés de 7 ans et plus. Ces derniers reçoivent, dès le paiement de leur cotisation, un badge nominatif « courts couverts » valable pour la saison sportive (badges délivrés à partir du 1^{er} week-end de septembre).

La réservation d'un terrain s'effectue de 2 manières :

1. Par internet à distance (via le logiciel « Premier Service »)
2. À l'accueil durant les ouvertures du club house

Règles générales

Toutes les réservations s'effectuent soit à distance par internet, soit au club house. Il n'y a pas de réservation par téléphone.

L'accès au système de réservation par internet n'est accessible qu'aux adhérents ayant payé leur cotisation annuelle.

Pour être valide, une réservation doit comporter 2 noms de joueurs désignés dans « Premier Service » (adhérents). Ces 2 joueurs doivent obligatoirement être présents sur le terrain et peuvent jouer avec une 3^{ème} et/ou une 4^{ème} personne(s) adhérente(s) du TCCS (voir cas particulier des invitations en double).

Toute utilisation frauduleuse du système, comme par exemple l'utilisation d'un prête-nom (utilisation d'un nom d'adhérent ou d'invité fictif), est strictement interdite et fera l'objet de sanctions.

Le créneau de réservation est de 1 heure (de 13h à 14h par exemple, pas de ½ heure).

La répartition heures creuses/heures pleines est la suivante :

- Heures creuses : du lundi au vendredi de 8h à 18h
- Heures pleines :
 - o Du lundi au vendredi de 18h à 22h
 - o Les week-end
 - o Les jours fériés

Avant de pénétrer sur le terrain, il est obligatoire de valider sa présence à l'accueil, aux heures d'ouverture du club house.

Réservation à distance par internet

La réservation à distance par internet est ouverte sur une période de 14 jours glissants, mais les adhérents peuvent consulter l'occupation prévisionnelle des courts sur les 21 jours à venir.



Sur une période de 14 jours glissants, chaque adhérent a le droit de réserver 2 créneaux au maximum. 2 possibilités :

- Soit 1 créneau en heure creuse et 1 créneau en heure pleine
- Soit 2 créneaux en heure creuse

La réservation à distance par Internet est possible jusqu'à 5 minutes avant le début du créneau horaire demandé. Dès qu'une réservation a été « consommée » (la partie a été jouée), l'adhérent peut réserver un nouveau créneau.

Réservation au club house auprès des hôtes et hôtesses d'accueil

Il est également possible d'effectuer à l'accueil une réservation immédiate sur les courts disponibles pour le créneau horaire en cours H ou le créneau suivant H+1.

Annulation

En cas d'empêchement, veuillez annuler votre réservation le plus tôt possible sur internet ou par téléphone, ceci permettra aux autres adhérents de jouer. Au bout de trois réservations non honorées et non annulées, l'adhérent verra ses droits à la réservation à distance suspendu pendant 2 semaines.

Cas particuliers et exceptionnels

Des réservations particulières peuvent être effectuées par le comité de direction, le personnel de l'accueil et par les enseignants : opération de maintenance, compétitions, animations, enseignement...

En cas d'intempéries, la priorité d'occupation sous les courts couverts sera donnée aux compétitions par équipes ou aux tournois « Open » du Club. La décision sera prise exclusivement par le capitaine d'équipe ou par le juge arbitre du tournoi.

Il est conseillé de vérifier le planning des réservations avant de se déplacer. Merci de votre compréhension.

Sanctions

En cas d'infraction délibérée au règlement de réservation décrit ci-dessus, le personnel d'accueil et/ou le comité de direction pourra prendre des sanctions, notamment, la suspension des droits de réservation à distance.

En cas de récidive, l'adhérent pourra se voir notifier la suppression définitive de ses droits de réservation jusqu'à la fin de l'année sportive en cours.

Que faire en cas de problème ou de question ?

Pour toute difficulté (identifiant personnel et/ou leur mot de passe oublié ou non reçu), n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 01 39 76 70 67 ou à l'adresse secretariat@tenniscroissy.fr.